



# La lettre

des élus communistes et apparentés  
de Vénissieux - N° 71 - février 2023

## Non à la réforme des retraites !

Contre une réforme des retraites qui bafoue aussi bien les principes de solidarité que ceux de la dignité.

Maire engagée, je défends le droit à une vie digne pour toutes et tous. Qu'il s'agisse de mes arrêtés contre les expulsions pris chaque année depuis plus de dix ans à la fin de la trêve hivernale, de ma mobilisation aux côtés d'autres maires contre le pacte de confiance que le gouvernement a tenté d'imposer aux communes, ou encore la pétition pour le droit à l'énergie lancée fin 2022, nous plaçons l'humain et le bien commun au centre de notre combat politique.

L'impact de la réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron, nous le savons tous, sera extrêmement violent pour les salariés, les ouvriers, les jeunes et les femmes.

C'est pourquoi, avec l'équipe municipale, nous avons décidé de combattre ce projet injuste et injustifié qui aura, sans nul doute, des conséquences pour nos collectivités, tant en termes de personnel que dans nos missions d'accompagnement des citoyens.

Soyons déterminés, tous autant que nous sommes, pour faire reculer le gouvernement. Les forces progressistes, syndicalistes doivent rester unies face à une réforme qui, en reportant l'âge légal du départ à la retraite, bafoue aussi bien les principes de solidarité, que ceux de dignité.

Michèle PICARD - Maire

45 000

manifestants  
à Lyon le 31  
janvier 2023  
contre la  
réforme des  
retraites.

L'équipe  
municipale

présente aux côtés des organisations  
syndicales et des salariés du privé et  
du public mobilisés.



## BUDGET 2023

Le budget 2023 de la Ville de Vénissieux est élaboré sur la base d'une situation financière solide parfaitement résumée dans le rapport de la chambre régionale de la Cour des comptes. (voir article page 4)

C'est ce qu'on appelle une bonne gestion.

Ce budget nous permet de réaliser les investissements prévus dans notre plan de mandat tout en maintenant la dette. Il maintient l'autofinancement sans augmentation des taux de fiscalité pour la 8e année, malgré la crise qui nous frappe comme elle frappe les familles et les entreprises.

Du côté de l'État, la loi de finance 2023 a fait des choix sans ambiguïté. Ce sera une cure d'austérité, sauf pour les entreprises et les plus riches... Pas touche aux dividendes et hauts-revenus, au contraire, réduction de l'impôt sur les sociétés, suppression de la CVAE, etc.

Marx disait que le seul État rigoureux de ses finances serait l'État socialiste, car les ouvriers savent faire attention à leur budget, alors que les riches au pouvoir ne pensent qu'à une chose, comment en profiter.

Du côté des communes, même si la pression des maires a conduit le gouvernement à retirer son « pacte de confiance », n'oublions pas que son objectif est de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités à 0,5 % en dessous de l'inflation.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la robustesse de notre ville et de notre gestion qui nous permet de faire tout ce qui est possible au service des Vénissiens, de tous les Vénissiens, que ce soit pour nos politiques sociales, avec un soutien renforcé au CCAS, le refus de reporter l'inflation sur les tarifs de cantine, pour nos politiques éducatives, envers les associations avec le nouveau fonds de soutien proposé à ce conseil, tout en tenant notre plan de mandat en termes d'investissement.

Pierre-Alain MILLET - Adjoint au Maire

## MISE EN PLACE DU RIFSEEP\*

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

À Vénissieux nous le mettons en place par obligation, considérant sa logique de prime de fonctions et de résultats contraire aux principes fondateurs du statut des fonctionnaires et de la Fonction publique.

Avant la mise en place du Rifseep, le salaire des fonctionnaires se composait du traitement de base et d'un régime indemnitaire qui correspondait au grade de l'agent, un grade indépendant de son affectation et représentatif de la qualification acquise.

Le nouveau régime indemnitaire va provoquer des changements. L'agent percevra toujours son traitement de base, mais son régime indemnitaire sera construit en deux primes : l'ISFE (Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise) qui sera rattaché à son niveau de responsabilité et sera versé mensuellement et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) lié à la manière de servir, versé annuellement, une sorte de prime au mérite du point de vue syndical.

**Le fond du problème reste que le point d'indice qui fixe le traitement de base n'évolue pas.**

Avec cette nouvelle prime, les agents de la ville de Vénissieux vont voir leur feuille de paie augmenter légèrement, mais le fond du problème reste le point d'indice qui n'évolue pas. À titre d'exemple, pour la 1ère grille de catégorie C, au bout de 19 ans d'ancienneté, les agents verront leur traitement progresser de 145 € seulement.

Dans le même temps, le blocage du point d'indice représente un manque à gagner bien plus important. Ce n'est pas le régime indemnitaire qui peut remplacer la perte de pouvoir d'achat.

**Pour la retraite : seul le traitement de base est pris en compte.**

Les agents et la collectivité cotisent seulement 5 % des primes dans une retraite par capitalisation.

Rappelons que la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL) n'est pas en déficit et qu'elle compense même d'autres caisses de retraites comme celles des agriculteurs, des commerçants et artisans, et même celle du culte.

**Le projet de loi actuel de réforme des retraites voudrait la faire disparaître et changer le mode de calcul des cotisations des fonctionnaires.**

Et c'est loin d'être le seul recul avec le déplacement de l'âge d'ouverture des droits de 62 à 64 ans tout en allongeant la durée de cotisation. Ce travail avait déjà été engagé avec la réforme Touraine. Il faudra demain 172 trimestres sans coupure pour partir en retraite, ce qui veut dire avoir trouvé un emploi à 21 ans pour partir à 64 ans. Si on a eu une carrière hachée ou si on a commencé à travailler plus tard, il faudra attendre les 67 ans pour ne plus avoir de décote. Ce sont les femmes qui sont le plus souvent à temps partiel ou avec des coupures dans leurs carrières pour élever leurs enfants qui seront les premières victimes de cette réforme.



**L'urgent est d'augmenter massivement les salaires.**

Même si le RIFSEEP est un pansement sur une jambe de bois, il permettra de rediscuter des primes mensuelles des agents. Mais l'urgent est d'augmenter massivement les salaires pour en finir avec tous les travailleurs pauvres, dans le public comme le privé. On financera ainsi facilement les retraites, pour ne pas avoir de retraités pauvres !

Aurélien SCANDOLARA - Adjoint au Maire

» Jamais les relations entre les collectivités et l'État n'ont été marquées par tant de défiance. On retrouve cette même logique avec la mise en place du RIFSEEP qui nous est imposé. Notre dispositif s'inscrit rigoureusement dans le cadre légal. Nous avons tenu à construire un RIFSEEP protecteur pour chaque agent, qui reprend très largement les dispositions de notre régime antérieur. Nous avons souhaité agir en transparence, en menant une très large concertation avec les organisations syndicales. Pas moins de 6 réunions de négociations ont été conduites avec elles. Aucun agent ne sera perdant.

Nous connaissons les compétences, le professionnalisme et les savoir-faire de chaque agent, c'est la raison pour laquelle nous tenons à les protéger, à les accompagner tout au long de leur carrière, à les valoriser. On aimerait que le gouvernement adopte la même attitude, ce qui est loin d'être le cas malheureusement.

Michèle PICARD - Maire

## FONDS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Il faut agir vite et sur tous les fronts. Souvenons-nous de la réactivité de nos politiques, de nos services publics de proximité lors des périodes de confinement et de la solidarité aussi entre les Vénissians : des masques pour les habitants, des chèques alimentaires pour les familles les plus démunies, des aides et exonérations pour les entreprises et commerces de notre ville, un fonds de soutien exceptionnel pour les associations, une subvention complémentaire pour le CCAS.

Bis repetita aujourd'hui face à l'envolée des coûts des énergies. Les associations savent qu'elles peuvent compter sur notre Ville en cas de coup dur. Elles constituent un vivier de la vie quotidienne dans nos quartiers, un trait d'union entre les générations dans les clubs, etc... Au bout d'un an de crise sanitaire, bon nombre d'associations en France ont dû mettre la clé sous la porte, d'autres ont réussi à s'adapter en repensant leurs méthodes de travail. Elles ont été impactées et le sont toujours pour certaines d'entre elles, car il s'agit désormais de faire revenir les adhérents, ce qui n'est pas si facile.

Le second semestre 2022 et l'année 2023 sont déjà marqués par l'augmentation du coût des énergies. Pour les ménages, pour les associations, pour les collectivités, les prix s'envolent. L'inflation sur l'année 2022 a atteint presque 6 % en France, du jamais-vu depuis 1985 ! Le tarif des carburants, déjà très élevés, repart à la hausse depuis début janvier : le gazole a grimpé de 15 centimes en France sur les trois premières semaines de l'année. Les produits de 1ère nécessité suivent la même courbe et personne ne sait quand cette hyperinflation prendra fin.

Dans ce contexte, les charges que les associations vénissiennes vont supporter seront difficiles à absorber. Il s'agit également de maintenir la qualité de leurs actions quotidiennes en faveur des adhérents.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé la création d'un fonds financier de soutien à hauteur de 300 000 €. Les demandes d'aides des associations seront analysées et feront bien évidemment l'objet de délibérations spécifiques au Conseil municipal.

Michèle PICARD - Maire



## RESTAURATION SCOLAIRE ET SOCIALE

Le nombre de convives dans nos restaurants scolaires ne cesse d'augmenter. Plus de 60 % des enfants scolarisés à Vénissieux sont inscrits à la cantine. 4 400 repas par jour sont servis aux écoliers ce qui représente une hausse de 6,6 % entre 2021 et 2022.

Pour 2023, la nouvelle cuisine centrale produira 776 197 repas (664 705 pour les scolaires et 111 492 pour les crèches, personnes âgées et maisons de l'enfance). En 2018 (avant la construction de la nouvelle cuisine centrale) la production globale s'élevait à 585 000 unités, soit une augmentation de 7,5 %.

Fort heureusement, nous avons anticipé cette augmentation et engagé la ville dans la construction d'une nouvelle cuisine centrale. Un équipement de production nécessaire pour répondre aux besoins des familles. À l'époque de cette décision, nous avons été attaqués par nos opposants qui considéraient cet investissement comme inutile. Depuis, de nombreuses villes sont revenues sur leur stratégie d'externaliser la fabrication des repas et ont fait, comme nous, le choix d'une maîtrise publique d'enjeux aussi cruciaux que la restauration collective et l'équilibre nutritionnel. Pour preuve, de nombreux projets de territoire de la Métropole s'orientent vers la construction de cuisines centrales.

Notre régie de restauration offre chaque jour, à chaque enfant, un repas équilibré intégrant 43,60 % de produits sous « signe de qualité » (labels qualité) dont 26,74 % de produits Bio.

Depuis le 2ème semestre 2022, les fournisseurs de la régie de restauration fortement impactés par l'inflation ont révisé leurs tarifs avec une hausse moyenne de 16 %. A titre d'exemple, + 44,70 % pour les produits laitiers et avicoles, +10,20 % pour le pain, pâtisseries, +19% pour les fruits et légumes, +12,50 % pour l'épicerie Bio, +12,80 % pour les articles de conditionnement. Pour 2023, une hausse sur les achats alimentaires est prévue, à minima de 10%.

Cette inflation galopante, l'augmentation du coût de l'énergie et le contexte économique incertain ont conduit de nombreuses villes à augmenter leurs tarifs de restauration, certaines de près de 10%. Ce n'est pas le choix qu'a fait notre Ville qui a décidé de maintenir le même taux d'évolution que les années passées. Ainsi, nos tarifs n'ont augmenté que de 2%, sauf le tarif social que nous avons préservé à 1 € le repas pour 9,5 % des familles concernées. Nous ne souhaitons pas asséner une double peine aux vénissiens qui subissent aussi l'inflation et ne parviennent plus à boucler leurs budgets familiaux.

La Ville absorbe donc une large part de l'augmentation du prix du repas pour l'ensemble des familles.

À noter que certaines villes cherchant à limiter le nombre d'inscriptions à la cantine ont fait le choix, en défiant la loi, de mettre en place des critères de priorité pour diminuer les inscriptions, ce n'est pas non plus la position de notre municipalité qui défend l'accès au service public pour tous.

Véronique FORESTIER - Adjointe au Maire



## RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

La Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a engagé un contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Vénissieux de 2014 à 2021.

Nous avons analysé le contenu de ce rapport que nous qualifions de bon.

Les éléments financiers confirment la très bonne santé financière de la Ville, lui permettant ainsi de financer les projets d'équipements du mandat, prenant en compte l'évolution démographique de notre ville.

Les aspects liés à la gestion des ressources humaines et à l'absentéisme sont positifs. Le rapport confirme un recours limité aux heures supplémentaires et demande une mise à plat dans l'attribution des nouvelles bonifications indiciaires au titre des fonctions d'accueil que nous allons engager.

Notre gestion du patrimoine est bonne et le rapport invite la collectivité à se doter d'outils plus performants.

L'analyse de notre parc automobile démontre la rigueur développée depuis plusieurs années et invite la Commune à poursuivre son effort dans la mutation de son parc au regard du déploiement de la Zone à Faible Émission.

Les recommandations du rapport sont pour une part liées à des obligations que nous a fixés l'Etat et désormais mises en place comme les 1 607 h et le Rifseep.

Des réflexions seront menées concernant le budget annexe de la Régie de Restauration scolaire et sociale tout comme le passage en Régie de la gestion du Cinéma Gérard-Philippe.

Des améliorations sont à faire dans la gestion financière notamment sur les opérations d'ordre et de rattachement et des régies.

La sécurité de nos systèmes d'informations est saluée, mais l'effort doit être permanent. Un travail sera conduit afin de suivre les évolutions techniques et toutes les parades indispensables.

Un point sera fait dans un an sur les 10 recommandations et transmis à la Chambre Régionale des Comptes.

Le magistrat relève la question de la subvention au journal Expressions. Nous avons conforté la position de la Ville quant à l'intérêt local et au bien-fondé de cette subvention compte tenu de la spécificité de ce journal, distribué gratuitement dans toutes les boîtes à lettres, relatant de l'ensemble des faits et informations concernant Vénissieux. Ce journal, unique en son genre au plan national révèle que l'information se doit d'être soutenue par les collectivités. Si la Région souhaite entrer dans le tour de table financier, elle est bien évidemment la bienvenue comme le suggère le magistrat. Mais je précise que la loi ne lui permet pas.

Michèle PICARD - *Maire*

» La Cour des comptes qui était il y a quelques décennies centrée sur la seule vérification et contrôle des comptes des organismes publics, dans l'objectif de s'assurer du bon emploi de l'argent public et d'en informer les citoyens, a des missions désormais beaucoup plus larges.

Elle va jusqu'à interroger les politiques publiques elles-mêmes. Elle assiste ainsi le gouvernement dans l'évaluation des politiques publiques, soi-disant sans commenter les choix faits, mais en évaluant les conséquences et les objectifs...

La cour pourrait même demain « certifier » les comptes des collectivités, comme le font des experts-comptables dans le privé, ce qui accompagne l'évolution des relations entre l'ordonnateur (le Maire) et le comptable public.

Pierre-Alain MILLET - *Adjoint au Maire*



### ECHOS

#### » MR DALLERY : ENCORE UNE NOUVELLE TENTATIVE DE POLÉMIQUE À VÉNISSIEUX !

Monsieur Dallery récemment élu municipal du groupe Vénissieux Pluriel demande le repas de cantine à 1 € pour tous, évoquant l'égalité en faveur des plus aisés. Il laisse croire que notre politique sociale ne s'adresserait qu'aux familles les moins aisées.

Nous souhaitons lui rappeler que la participation de la Ville sur le prix des repas concerne l'ensemble des familles vénissiennes. Un repas scolaire coûte à la Ville environ 8 € (hors fluide et encadrement). Ce repas est proposé aux vénissiens entre 4.03 € et 1 € selon le quotient familial. **Toutes les familles vénissiennes perçoivent donc une aide sociale de la Ville (à minima de plus de 50 % du prix du repas) quel que soit leur revenu.**

#### » MR GIRARD : TOUJOURS CETTE VIEILLE TENTATIVE DE POLÉMIQUE À VÉNISSIEUX !

Il répète encore une fois que l'action municipale serait "une machine à fabriquer de la misère", pour cacher les vraies causes des difficultés sociales de trop nombreux Vénissiens, le manque d'emploi, la précarité, les bas salaires, les temps partiels subis notamment des femmes, les petites retraites... Quand la ville agit pour l'installation d'entreprises, quand elle organise des rencontres chômeurs-entreprises, elle est utile au contraire pour faire reculer la misère. Mais Mr Girard ne veut pas parler de ceux qui font la précarité ainsi que les bas salaires, les temps partiels ou les petites retraites.... **Car bien évidemment, en tant qu'élus de droite, il partage les orientations politiques libérales responsables de l'augmentation de la misère.**